

COUPE DES ARBITRES AVEYRONNAIS REGLEMENT

SAISON : 2025/2026



Article 1 – Définition

La Coupe des Arbitres Aveyronnais est une compétition départementale organisée sous l'égide du District de l'Aveyron; La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) organise la Coupe.

Elle s'adresse à l'ensemble des arbitres du District, jeunes et seniors, dans une démarche de formation continue, de valorisation de l'arbitrage et de dynamisation de la filière arbitrale départementale.

Article 2 – Objectifs de la compétition

La Coupe des Arbitres Aveyronnais a pour objectifs de :

- Proposer un outil de formation continue complémentaire, à la fois théorique et pratique.
- Concerner l'ensemble des arbitres aveyronnais (stagiaires, départementaux, régionaux) par le biais d'une compétition commune.
- Favoriser le sentiment d'appartenance à la famille arbitrale aveyronnaise.
- Valoriser les arbitres engagés à travers les supports de communication du District.
- Valoriser les clubs d'appartenance des arbitres participants.
- Renforcer la fidélisation des arbitres.
- Promouvoir une image positive, dynamique et accessible de l'arbitrage.
- Susciter de nouvelles vocations.

Article 3 – Conditions de participation

La participation à la Coupe des Arbitres Aveyronnais repose sur une démarche volontaire.

Sont autorisés à participer : Les arbitres départementaux, régionaux et les jeunes arbitres.

Chaque participant s'engage à : Respecter le présent règlement, Se rendre disponible pour les différentes épreuves, Adopter un comportement conforme aux valeurs définies dans la charte de déontologie et aux valeurs de l'arbitrage

Article 4 – Organisation générale de la compétition

La Coupe des Arbitres Aveyronnais se déroule sous la forme de tours successifs, alternant épreuves théoriques et pratiques.

La compétition comprend :

- Des tours préliminaires
- Des phases finales

La CDA se réserve le droit d'adapter le format de la compétition en fonction du nombre réel de participants.



COUPE DES ARBITRES AVEYRONNAIS REGLEMENT

SAISON : 2025/2026



Article 5 – Tours préliminaires (Tours 1 à 4)

Les quatre premiers tours sont composés de questionnaires en ligne.

Modalités :

- Durée des questionnaires : variable (généralement 5 minutes pour 20 questions)
- Le Classement sera établi selon :
 - a. La note obtenue
 - b. En cas d'égalité, le temps de réponse
- Les consignes de validation des réponses devront être strictement respectées

Le pourcentage d'arbitres qualifiés à l'issue de chaque tour peut varier suivant le nombre d'arbitres participants.

Une seule participation est autorisé.

Article 6 – Tours Finaux (Tours 5 à 7)

Quarts de finales > Valorisation de l'Arbitrage au sein de votre club (Clip Vidéo, Sensibilisation, Communication diverses) évalué

Demi-finales > observation terrain

Finale > observation terrain + évaluation sur un projet de Valorisation de l'Arbitrage pour la saison à venir.
(La CDA fournira aux Tours 5 à 7 des précisions aux Arbitres concernés lors de ces tours.

Article 10 – Classement et désignation du vainqueur

Le classement à chaque tour est établi par la CDA sur la base des critères définis dans le présent règlement.

L'arbitre ayant obtenu la meilleure évaluation globale lors de la finale est déclaré vainqueur de la Coupe des Arbitres Aveyronnais.



COUPE DES ARBITRES AVEYRONNAIS REGLEMENT

SAISON : 2025/2026



Article 11 – Calendrier prévisionnel

Le calendrier de la compétition est communiqué au fur et à mesure de la saison et sera envoyé par mail aux arbitres.

Il est prévisionnel et peut être modifié par la CDA en fonction :

- Du nombre de participants
- Des contraintes calendaires
- Des impératifs sportifs ou institutionnels

Article 12 – Dotations et récompenses

Des dotations sportives et/ou institutionnelles seront attribuées aux arbitres finalistes et au vainqueur.

La remise du trophée et des récompenses aura lieu lors d'un événement officiel de fin de saison organisé par le District de l'Aveyron de Football.

Les arbitres participants bénéficieront également :

- D'une visibilité régulière sur les supports de communication du District.
- D'une mise en avant de leur club d'appartenance tout au long de la Compétition.

Article 13 – Communication

Le District de l'Aveyron de Football se réserve le droit d'utiliser l'image, le nom et les résultats des arbitres participants à des fins de communication et de promotion de l'arbitrage, dans le respect de la législation en vigueur

Article 14 – Litiges et cas non prévus

Tout litige ou cas non prévu par le présent règlement sera tranché par la Commission Départementale de l'Arbitrage, dont les décisions sont souveraines.

Article 15 – Acceptation du règlement

La participation à la Coupe des Arbitres Aveyronnais implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

